



Madame, Monsieur,

Le Canton va procéder à l'envoi des formulaires concernant la déclaration des impôts cantonaux, communaux et de l'impôt fédéral direct 2016.



Nous rappelons que le Service cantonal des contributions met à disposition un logiciel gratuit pour remplir la déclaration fiscale sur : www.vs.ch/vstax

Après avoir complété votre déclaration, vous devez :

1. **Contrôler que toutes les rubriques** de la page de la situation personnelle, professionnelle et familiale au 31 décembre 2016 soient remplies.
2. **Classer les documents dans l'ordre d'impression** et y joindre toutes les pièces justificatives originales : la feuille du code-barres doit être placée au début du dossier. L'Etat des titres doit être assemblé à part avec ses pièces justificatives.
3. **commun signent tous deux.**

Le tout doit être renvoyé dans une enveloppe affranchie à l'Administration Communale **pour le 30 avril 2017**. Le délai de remise est exceptionnellement repoussé à fin avril en raison d'un changement de programme informatique à l'Etat du Valais. Les déclarations vous parviendront donc à partir de la fin février



Pour les permis B, le retour de la déclaration fiscale doit toujours se faire au plus tard le 31 mars 2017 !

DIVERSES INFORMATIONS FISCALES :

- **Les jeunes contribuables qui débutent une activité lucrative** (hors apprentissage) sont encouragés à prendre contact avec notre service pour une notification des acomptes 2017.
- **Fortune** : les valeurs fiscales au 31 décembre 2016 sises sur la commune de domicile, sont déjà mentionnées sous code 2900 de la déclaration.
- **Déduction pour frais de déplacement des salariés nécessaires à l'acquisition du revenu** (code 1910+1920)

Tableau indicatif pour des distances calculées d'un centre d'une localité à l'autre, pour 4 courses par jour entre le domicile et le lieu de travail :

	Nbre de km par an	vélo/véломoteur jusqu'à 50cm ³	moto/scooter + de 50cm ³	voiture	bus
Pour 220 jours de travail					
Collombey-Monthey	2200	Fr. 700.--	Fr. 880.--	Fr. 1'540.--	Fr. 603.--
Illarsaz-Monthey	7920	Fr. 700.--	Fr. 3'170.--	Fr. 5'540.--	Fr. 855.--
Muraz-Monthey					Fr. 729.--
Collombey-le-Grand-Monthey	4400	Fr. 700.--	Fr. 1'760.--	Fr. 3'080.--	Fr. 729.--
Les Neyres-Monthey					Fr. 855.--

Maximum autorisé pour le trajet aller et retour à midi : Fr. 3'200.-- par an.

Repas hors-domicile : Fr. 15.-- par repas principal ou Fr. 3'200.-- par an (Fr. 1'600.-- si réduction de l'employeur)

Travail par équipe : Fr. 15.-- par jour de travail par équipe ou de nuit (Fr. 3'200.-- par an)

Autres dépenses professionnelles : 3% du salaire net, au minimum Fr. 2'000.- / au maximum Fr. 4'000.-

REPLISSAGE DES DECLARATIONS FISCALES DES RENTIERS UNIQUEMENT

Comme l'année précédente, au vu du nombre croissant de contribuables dans la commune, nous gardons cette prestation **pour les rentiers uniquement**.

Du personnel communal se tiendra à la disposition de ces contribuables pour remplir les déclarations, à Collombey au bâtiment communal et à Muraz à la Grange Villageoise, les lundis, mardis et mercredis **sur rendez-vous uniquement, en téléphonant au N° 024/473.61.71 jusqu'au 20 mars 2017**.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Service communal des contributions

Pour le remplissage des déclarations fiscales auprès de notre service :

Le tarif: de Fr. 20.- à Fr. 50.- par déclaration, sauf les rentiers d'une unique rente sans fortune pour qui cette prestation est gratuite.

Liste des documents nécessaires à l'établissement de votre déclaration d'impôts de l'année 2016 :

- Formulaires reçus du Service Cantonal des Contributions
- Attestations de rentes AVS-AI-LPP
- Revenus de location et frais d'immeuble
- Attestations bancaires 2016 (intérêts des dettes, intérêt de compte d'épargne, titres, fonds de placements, actions, obligations, frais des titres)
- Pensions alimentaires reçues ou versées
- Revenus de successions
- Indemnités en capital
- Polices d'assurances vie (valeur fiscale, rachat)
- Rachat de caisse de pension
- Frais de maladie, dentiste
- Gains de loterie
- Tout autre document que vous estimez utile